



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

*Références à rappeler :*

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

**OBJET : VŒU**

**Vœu relatif à la situation en Iran**

Présenté par Estelle Boufala (Tiers Citoyen)

au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents.....	31
Absents représentés .....	10
Absents excusés .....	5
Absents non excusés .....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-HUIT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 11'), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, adjoints au Maire.

M. BADI, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, M. MALHEIRO, Mme BLONDET, M. SEBKHI (à partir du vote du point 43), M. MRAIDI, Mme DORRA, Mme BOUFALA, M. FAVIER, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. BOUILLAUD, Mme LE FRANC, M. AUBRY (à partir du vote du point 43) Mme OUABBAS (à partir du vote du point 43), M. FOURDRIGNIER, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR (à partir du vote du point 12),  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. OURABAH- BERTOUT,  
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,  
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par Mme FREIH-BENGABOU,  
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du vote du point 43 et jusqu'au vote du point 24),  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD (à partir du vote du point 25).  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, conseiller municipal.  
M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
M. BAMBÀ, conseiller municipal.  
Mme MACALOU, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).  
M. MASTOURI, conseiller municipal.

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).  
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(38 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC)

## VŒU

### Vœu relatif à la situation en Iran

Présenté par Estelle Boufala (Tiers Citoyen)  
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ADOPTE le vœu suivant :  
(38 voix pour et 6 abstentions)

Le 16 septembre Mahsa Amini, jeune femme kurde, iranienne, était battue à mort par la police des mœurs, après avoir été arrêtée pour non-respect de l'obligation de port du voile parce qu'une mèche de cheveux dépassait. Dès l'annonce de son décès, plusieurs mobilisations ont eu lieu à travers le pays.

La présence et les revendications des femmes iraniennes ont particulièrement marqué les mobilisations. Dans les différents mots d'ordre, ce sont leurs droits fondamentaux qu'elles défendent. Que ce soit en revendiquant le droit à disposer de leurs corps, à s'habiller librement ou en dénonçant les violences sexistes et sexuelles, elles s'attaquent à tout un système de lois discriminatoires à leur encontre. Les rues d'Iran font résonner depuis plusieurs mois les cris des iraniennes avec le slogan « Femme, Vie, Liberté ».

Le mouvement de protestation est plus large et exprime différentes colères. Au-delà des mobilisations contre l'obligation du port du voile et les violences policières, il dénonce aussi le régime autoritaire et patriarcal iranien. Des iraniennes de tous les milieux sociaux se dressent contre ce régime.

Face à ce mouvement populaire, le régime déploie une répression sanglante. Depuis le début du mouvement, on estime plus de 400 morts. La violence du pouvoir n'épargne personne, pas même les enfants, dont plus de 50 ont péri. Les femmes sont particulièrement visées par la répression et nombre d'entre elles sont assassinées, elles s'appelaient Hadis, Nika, Sarina, Hannan ... elles avaient entre 16 et 23 ans...

Le 3 décembre dernier, le Gouvernement iranien annonçait mettre fin à la police des mœurs responsable de la mort de Mahsa Amini mais cette annonce est à prendre au conditionnel. En effet les femmes restent à la merci de l'arbitraire et les forces de l'ordre peuvent continuer à imposer le port du voile et à répondre par une répression sanglante à une jeunesse qui exprime sa soif de liberté.

Considérant l'attachement de la ville d'Ivry-sur-Seine au respect des droits humains, des droits des femmes et de la démocratie,

Considérant les combats menés par les iraniennes et iraniens contre les lois discriminatoires envers les femmes,

Considérant le caractère international des luttes pour les droits des femmes et contre les menaces qui pèsent partout sur leurs droits fondamentaux,

Considérant le caractère politique de la révolte du peuple iranien,

Considérant la violente répression du régime iranien au mépris des droits humains,

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Apporte son soutien au peuple iranien et particulièrement aux iraniennes dans leur combat pour les droits des femmes et contre la théocratie.
- Condamne fermement la répression du régime iranien qui bafoue les droits humains.
- Rappelle son engagement inconditionnel pour les droits des femmes et contre les violences sexistes et sexuelles.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 26/12/2022